

## DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-074-2020

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE TVX2020\_04 RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN PARKING SUR LA COMMUNE DE MONTESQUIEU.**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

✚ Considérant la consultation pour la mission dont l'objet est le suivant :

La présente consultation concerne un marché d'Aménagement d'un parking sur la commune de Montesquieu.

Lieux d'exécution : Commune de Montesquieu

✚ Considérant le déroulement de la consultation :

- **Appel d'offres Marché en procédure adapté.**
- La durée du marché à intervenir débute à la date de réception de la notification par le titulaire et pour une durée d'un an.
- Date de lancement de la consultation sur profil d'acheteur DEMAT-AMPA : le 05/05/2020
- Date limite de réception des offres : le 20/05/2020 à 12h
- Critères pondérés de sélection des offres :
  - Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique (40%)
  - Prix (60%)
- Ouverture des plis : le 25/05/2020 à 09H00
- Analyse des offres : le 09/06/2020 à 14h00

✚ Considérant le rapport d'analyse des offres remis par la commission et validé par le pouvoir adjudicateur synthétisé ci-dessous :

✚ **Marché d'Aménagement d'un parking sur la commune de Montesquieu:**

- Nombre de plis reçus :
- Dans les délais : 4 plis.

- EUROVIA AQUITAINE  
- SARL GELADE ET FILS  
- SAS COLAS SUD OUEST  
- SPIE BATIGNOLLES MALET

- Notations et classement :

Marché d'enduits	EUROVIA AQUITAINE	SARL GELADE	COLAS SUD OUEST	SPIE BATIGNOLLES MALET
CRITERE TECHNIQUE/4	3.4	3.3	3.8	3.4
CRITERE PRIX/6	5.6	5.2	6	5.4
NOTE GLOBALE /10	9	8.5	9.8	8.8
CLASSEMENT	2	4	1	3

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**A DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer, de signer et de notifier (17/06/2020) le marché TVX2020\_04 relatif à l'Aménagement d'un parking sur la commune de Montesquieu.

✓ SAS COLAS SUD OUEST

**Article 2** : De préciser que les crédits nécessaires au budget 2020 sont prévus.

Fait à NERAC

24 JUIN 2020

Le Président,  
Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire